

**VOTRE TERRASSE OU BALCON
GARANTI PENDANT 10 ANS
AVEC LE SYSTÈME ARDEX**

ARDEX France attribue aux carreleurs professionnels
une garantie de 10 ans pour la pose de carrelage sur balcons
et terrasse avec le système ARDEX.



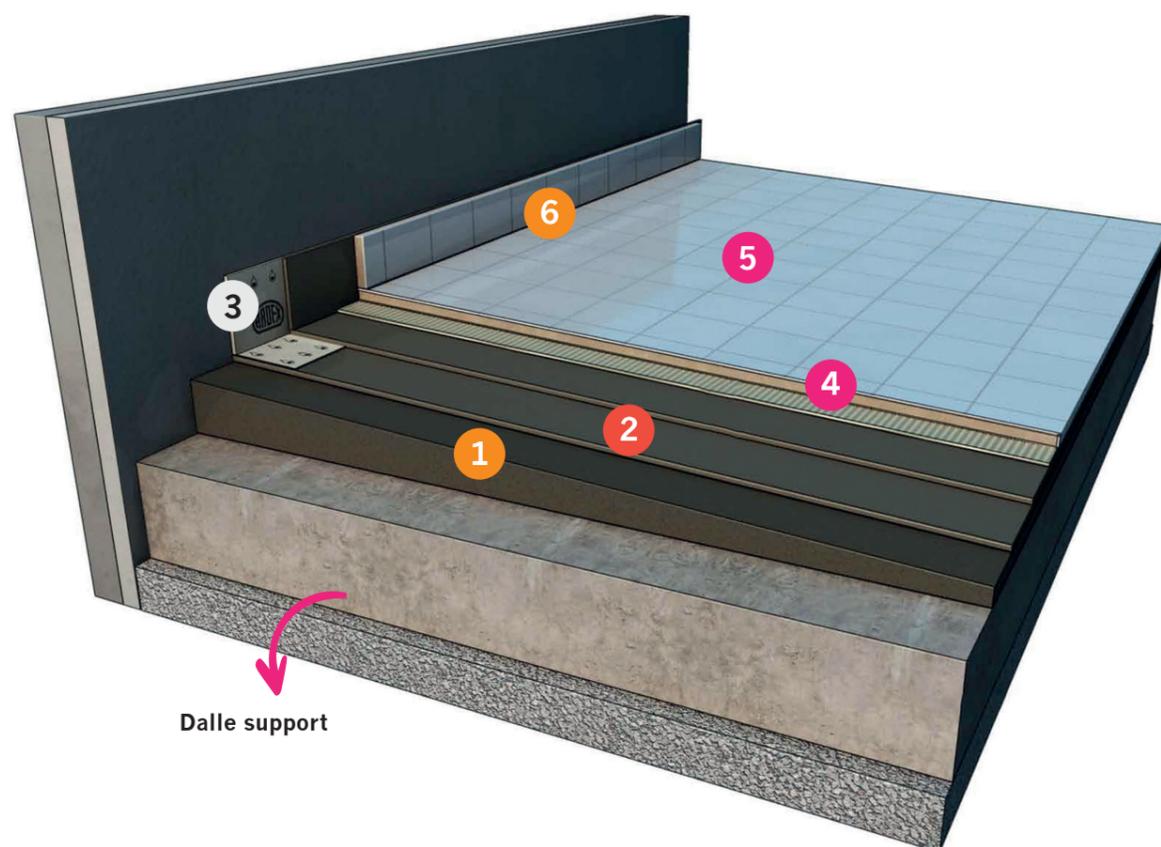
Recommandations techniques ARDEX :

1. Les joints de dilatation du gros œuvre doivent être respectés dans le mortier de pose et dans le revêtement (carrelage).
2. Le fractionnement sera déterminé en fonction de la taille des carreaux de carrelage, de leur couleur et de la géométrie de la surface à carrelage. Des joints de fractionnement d'une largeur minimum de 5 mm réalisés avec des profilés appropriés seront réservés à la pose dans l'épaisseur du mortier-colle et du revêtement carrelé en respectant une surface maximum de 20 m². Cette surface sera réduite selon la taille des carreaux, la couleur et le type de pose.
3. Les joints périphériques seront d'une largeur de minimum 10 mm sous la plinthe.
4. L'étanchéité et le collage du carrelage ainsi que l'exécution complète des travaux seront toujours à effectuer selon les instructions figurant sur les fiches techniques en vigueur des produits ARDEX concernés.
5. Dans la configuration terrasse en terre-plein, un drainage périphérique d'une largeur minimum de 20 cm par 30 cm de profondeur est nécessaire. Si celle-ci se trouve totalement enclavée, l'eau devra être dirigée par la forme de pente vers une évacuation quelconque (Pièges à eau, caniveaux, siphons, etc).



Pose de carrelage sur terrasse avec étanchéité

À l'exclusion de toute terrasse située sur un local chauffé ou habité



Dalle support

1 Pente : ARDEX AM 100 ou ARDEX A 38

La réalisation d'une pente de 1,5 à 3% est indispensable pour assurer un drainage du revêtement. A réaliser avec l'ARDEX AM 100 ou le liant pour chape ARDEX A 38 selon l'épaisseur.

2 Étanchéité ARDEX S7 PLUS ou ARDEX S8 FLOW

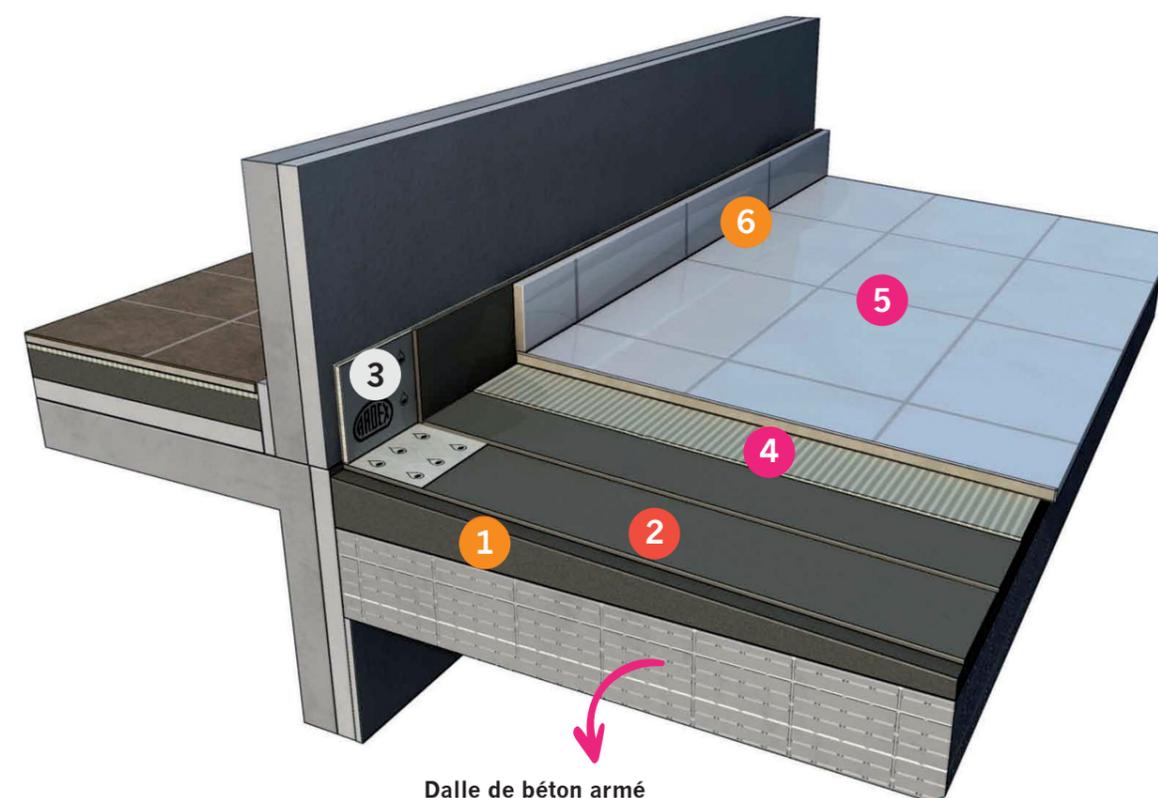
L'étanchéité du support est assurée par l'application de deux couches d'ARDEX S7 PLUS ou ARDEX S8 FLOW d'une épaisseur totale de 2 mm après séchage.

3 Bande d'étanchéité ARDEX SK 12

La bande d'étanchéité sera marouflée dans la première couche d'étanchéité et recouverte avec la seconde couche.

Pose de carrelage sur balcon avec étanchéité

À l'exclusion de tout balcon situé sur un local chauffé ou habité



Dalle de béton armé

4 Mortier-colle carrelage ARDEX X78 FLEX

Le carrelage sera collé avec un mortier-colle spécial sol ARDEX, appliqué en s'assurant d'un parfait enrobage des carreaux.

5 Mortier de jointoiement :

- flexible rapide
ARDEX G9S FLEX – de 2 à 15 mm
- spécial haute résistance et rapide
ARDEX FK – de 2 à 12 mm
ARDEX GK – à partir de 4 mm

6 Joint silicone ARDEX SE, ARDEX ST ou ARDEX SC MATT

La fermeture des joints de fractionnement, d'angle et de raccordement est effectuée avec les silicones ARDEX.

Veillez consulter votre conseiller technique ARDEX pour toutes informations techniques et commerciales.



Votre terrasse ou balcon garanti avec le système ARDEX



Flasher pour consulter les conditions de la garantie
et télécharger le formulaire ARDEX « Garantie terrasse et balcon »

ARDEX FRANCE SAS
5, Avenue Pierre Salvi
95500 GONESSE

Tél. : 01 30 11 21 65
info@ardex-france.fr
www.ardex-france.fr



"Garantie terrasse et balcon" avec le système ARDEX

Une garantie produit de 10 ans au bénéfice du partenaire contractant

ARDEX attribue une garantie de 10 ans aux entreprises contractantes pour les travaux de bâtiment réalisés avec des produits ARDEX dans les conditions énoncées ci-dessous :

1. La garantie 10 ans d'ARDEX s'applique aux produits ARDEX définis dans la brochure "garantie terrasse et balcons ARDEX" et sous réserve que le contractant ait utilisé exclusivement les produits ARDEX mentionnés dans la préconisation pour l'exécution du contrat signé avec le maître d'ouvrage.

Les appels en garantie résultant des présentes ne seront pas recevables si les recours du maître d'ouvrage à l'encontre du contractant sont eux-mêmes prescrits.

La garantie 10 ans d'ARDEX est relative aux caractéristiques conférées aux produits et est conditionnée par une mise en œuvre réalisée par un professionnel en respectant les préconisations ARDEX en vigueur à la date du chantier figurant sur les fiches techniques et les étiquettes du conditionnement, ainsi que selon les règles de l'art. Elle présuppose que les produits se trouvaient au moment de l'application dans la même qualité que lors de la livraison. Le contractant doit apporter la preuve de l'application des produits dans les règles de l'art et conformément aux caractéristiques de pose du produit en vigueur lors de la pose.

2. La garantie 10 ans court à compter de la livraison au contractant des produits commandés par celui-ci.

3. L'étendue territoriale de la garantie de 10 ans d'ARDEX se limite aux chantiers réalisés en France métropolitaine.

4. La garantie de 10 ans est limitée à la réparation des dommages directs définis à l'effet de la présente garantie comme étant constitués limitativement de la dépose du revêtement litigieux pour la pose duquel le Produit a été utilisé ainsi que la fourniture et la pose d'un revêtement de qualité équivalente à celui déposé. Elle ne couvre pas les autres dommages directs ou les dommages indirects, les pertes d'exploitation et tous autres coûts de défaillance.

ARDEX est seul juge de savoir si elle réalise les travaux de réparation par elle-même ou par tout autre tiers de son choix, ou si elle les confie au contractant.

Si l'obligation de réparation du contractant au bénéfice du maître d'ouvrage ne se traduit pas par une obligation de faire mais par une indemnisation financière (dommages et intérêts), la garantie d'ARDEX se limitera uniquement au

coût des réparations des dommages directs si elles avaient été effectuées par le contractant.

5. L'exercice de son action en garantie de 10 ans par le contractant est conditionné par la remise à ARDEX des documents suivants :

- Le formulaire ARDEX "Garanti terrasse et balcon" complété avec le conseiller technique ARDEX et dûment signé par les deux parties.
- Le contrat de travaux entre le contractant et le maître d'œuvre.
- Les bordereaux de livraison et les factures et toute autre preuve permettant d'attester que le chantier a été réalisé exclusivement avec des produits ARDEX.
- Le procès-verbal de réception de chantier
- Les journaux de chantier ainsi que les données décrivant la date, la nature et le déroulement des travaux avec les outils, l'épaisseur, les conditions météorologiques et la température.
- En complément des factures, les calculs de quantité de produits nécessaires à la nature et à l'étendue de la prestation, plans et autres bordereaux.
- La totalité de la correspondance avec le maître d'ouvrage.

6. Le contractant a l'obligation de déclarer par écrit le sinistre à ARDEX sans délai et au plus tard sous 48 heures à compter du moment où le contractant aura lui-même été informé par le maître d'ouvrage de la survenance du sinistre ; à défaut, la garantie ne sera pas applicable.

7. Les recours relevant de la garantie de 10 ans d'ARDEX ne sont cessibles à des tiers qu'avec l'accord préalable écrit d'ARDEX. Les recours dans le cadre de cette garantie de 10 ans ne sont pas saisissables.

8. ARDEX se réserve le droit de modifier ou de révoquer cette garantie de 10 ans dans l'avenir. Les conditions de garantie en vigueur lors de la livraison des produits restent valides par rapport aux chantiers d'ores et déjà réalisés pour lesquels elle aurait été donnée.

9. En cas de contestation ou de litige concernant cette garantie 10 ans, il est expressément stipulé que seul le Tribunal de Commerce de Pontoise est compétent.

Chantier



Formulaire ARDEX "Garantie terrasse et balcon"

à compléter avec un conseiller technique ARDEX

Rue _____ Ville _____

Code postal _____ Surface _____ m²

Produit mis en œuvre

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> ARDEX A38 | <input type="checkbox"/> ARDEX X78 FLEX | <input type="checkbox"/> ARDEX SE |
| <input type="checkbox"/> ARDEX AM 100 | <input type="checkbox"/> ARDEX G9S FLEX | <input type="checkbox"/> ARDEX SC MATT |
| <input type="checkbox"/> ARDEX S7 PLUS | <input type="checkbox"/> ARDEX GK | <input type="checkbox"/> ARDEX ST |
| <input type="checkbox"/> ARDEX S8 FLOW | <input type="checkbox"/> ARDEX FK | |
| <input type="checkbox"/> ARDEX SK12 | | |

Construction

- Balcon Terrasse sur terre-plein

Revêtement

Type _____

Format _____

Fabricant _____

Détails de la construction

1. _____ 4. _____
2. _____ 5. _____
3. _____ 6. _____

Documents à annexer :

Fiches techniques des produits ARDEX mis en œuvre sur le chantier et signées par le contractant.

Note technique :

1. Les joints de dilatation du gros œuvre doivent être respectés dans le mortier de pose et dans le revêtement (carrelage).
2. Le fractionnement sera déterminé en fonction de la taille des carreaux de carrelage, de leur couleur et de la géométrie de la surface à carrelé. Des joints de fractionnement d'une largeur minimum de 5 mm réalisés avec des profilés appropriés seront réservés à la pose dans l'épaisseur du mortier-colle et du revêtement carrelé en respectant une surface maximum de 20 m². Cette surface sera réduite selon la taille des carreaux, la couleur et le type de pose.
3. Les joints périphériques seront d'une largeur de minimum 10 mm sous la plinthe.
4. L'étanchéité et le collage du carrelage ainsi que l'exécution complète des travaux seront toujours à effectuer selon les instructions figurant sur les fiches techniques en vigueur des produits ARDEX concernés.
5. Dans la configuration terrasse en terre-plein, un drainage périphérique d'une largeur minimum de 20 cm par 30 cm de profondeur est nécessaire. Si celle-ci se trouve totalement enclavée, l'eau devra être dirigée par la forme de pente vers une évacuation quelconque (Pièges à eau, caniveaux, siphons, etc).

ARDEX France
Date/signature

Bénéficiaire de la garantie
Date/signature/Nom Prénom/ Cachet de la société